DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

LA FINANCIERE DU MIDI
SARL au capital de 100 000 €
SIREN 494 263 221 RCS Toulouse
N° TVA intracommunautaire : FR48494263221
Code NAF / APE 703 E

Siège social : 27 rue de Metz 31000 TOULOUSE - FRANCE
Tel : 05 62 72 84 23
Fax : 05 62 80 87 66
Mail : jf@financieredumidi.fr

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
et Garantie Financière conformes aux exigences du Code Monétaire
et Financier et du code des assurances.
Contrat n°114240090 souscrit auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles.

Activités couvertes : conseil en gestion de patrimoine IOBSP,
CIF, Agent immobilier, CJA, courtage en assurances de personnes

Conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers
et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005,
transposant la directive sur l'intermédiation en assurance.

STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Conseiller en investissements financiers**, référencé sous le **n° E002231** par l'Association Nationale des Conseillers financiers (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. http://www.anacofi.asso.fr

- **Courtier en Banque et service de paiement** (Intermédiaire en opérations de banque et service de paiement IOBSP) **n° 07 031 088** démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants :

PARTENAIRES	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
FINAVEO	PSI	Mandat	Commission
Cholet Dupont	PSI	Mandat	Commission
Banque Courtois	Banque	Courtage	Honoraires
BNP Paribas	Banque	Courtage	Honoraires
Caisse d'Epargne	Banque	Courtage	Honoraires

- **Courtier en assurance** inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro **07 031 088**. Positionné dans la catégorie « B » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

PARTENAIRES	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
MMA EXPERTISE **AXA (THEMA)** **CARDIF** **GENERALI** **APRIL** **AVIVA**	Assureur	Courtage	Commission

Les activités de courtier en banque et d'intermédiaire en assurance sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout, 75 436 Paris Cedex 09 et http://www.acpr.banque-france.fr/acceuil.html

- **Agent Immobilier Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce** n° **CPI 3101 2017 000 018 183** délivrée par la Préfecture de la Haute Garonne. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.

Activité contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Pour les prestations fournies conformément à une lettre de mission préalable, le tarif horaire applicable pour 2018 est de 150 € Hors taxes de l'heure.

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Pour les prestations relatives à la commercialisation d'un produit immobilier, la commission de commercialisation sera payée par le promoteur et pourra être communiqué sur demande au client.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation, vous pouvez contacter M FRAISSE qui s'engage à vous répondre dans un délai de :

- 7 jours ouvrés maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception,
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date de réponse au client.

Médiateurs compétents :

Pour les activités de CIF : Mme Marielle COHEN BRANCHE, médiateur de l'AMF,
17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 2
http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50 110 75441 Paris Cedex 09
http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation,
ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS
http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp
http://www.anm-conso.com/anacofi-immo

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jacques FRAISSE pour l'accompagnement de souscription des produits d'épargne.
Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans dans le cadre du CIF et une durée de 10 ans supplémentaire dans le cadre de la loi Hoguet et sont destinées aux salariés et partenaires agrées.
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Mr Jacques FRAISSE

jf@financieredumidi.fr
27 rue de Metz
31000 TOULOUSE